



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 4

Votants : 22

VOTE :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°**2026/086**

OBJET : Acquisition sur la commune de DORLISHEIM – AM101AE

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de DORLISHEIM a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'une maison d'habitation située à DORLISHEIM, 32 rue des Remparts, et cadastrée section 13 parcelles numéros 296 et 297, d'une contenance globale de 19,59 ares.

Dans le cadre de la révision en cours de son PLU, la commune de DORLISHEIM a identifié le secteur situé entre l'école et la rue des Remparts comme une zone stratégique de requalification urbaine compte tenu notamment de la présence de plusieurs fonciers mutables, dont l'ancien site du Vélo club, et de la proximité de la zone IIAUe du PLU.

C'est dans ce cadre que la commune a souhaité se positionner suite à la mise en vente de cette maison d'une surface habitable d'environ 260 m² classée en zone UC du PLU. A la demande de la commune les services du Domaine ont estimé en novembre 2025 la valeur vénale du bien à 545.000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10% (soit un

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 24
Pouvoirs : 4
Votants : 22

VOTE :
Pour : 22
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/086

OBJET : Acquisition sur la
commune de DORLISHEIM
– AM101AE

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Pauline BRIMANN

prix d'acquisition maximum de 599 500 €). Après négociation, un accord a pu être trouvé avec les propriétaires au prix de 585 000 € net vendeur.

Le conseil municipal de DORLISHEIM a validé les conditions de portage du bien par l'EPF d'Alsace en date du 14 septembre 2026.

Aussi, il est demandé aux administrateurs de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de DORLISHEIM, du bien situé à DORLISHEIM, 32 rue des Remparts, et cadastrée section 13 parcelles numéros 296 et 297, d'une contenance globale de 19,59 ares, au prix de CINQ CENT QUATRE VINGT CINQ MILLE EUROS (585 000 €) net vendeur.

DELIBERATION N° 2026/086 – AM101AE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courriel de sollicitation adressé par la Commune de DORLISHEIM à l'EPF d'Alsace le 17 juillet 2026 ;

Vu l'avis des domaines rendu le 25 novembre 2025 sous numéro 2025-67101-56591 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de DORLISHEIM en date du 12 janvier 2026 réaffirmant l'enjeu que constitue le secteur situé entre l'école et la rue des Remparts et confirmant la volonté de la commune d'acquérir le bien situé 32 rue des Remparts, cadastré section 13 parcelles numéros 296 et 297, en vue d'y ménager une réserve foncière devant à terme permettre d'engager la requalification urbaine de ce secteur ;

Vu la délibération du conseil municipal de DORLISHEIM en date du 14 septembre 2026 sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace pour acquérir et porter le bien situé à DORLISHEIM, 32 rue des Remparts, cadastré section 13 parcelles numéros 296 et 297, d'une superficie totale de 00 ha 19 a 59 ca ;

Le Conseil d'administration de l'EPF d'Alsace, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de DORLISHEIM, du bien situé à DORLISHEIM, 32 rue des Remparts, et cadastrée section 13 parcelles numéros 296 et 297, d'une contenance globale de 19,59 ares, au prix de 585 000 € net vendeur.